ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement
Kantonale Kommission für die Prävention und Bekämpfung von Spielsucht und Überschuldung

Rapport 2015 au Conseil d'Etat

Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif

Madame la Présidente,
Madame la Conseillère d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

L'Ordonnance du 17 mars 2009 concernant la création d'un Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif est entrée en vigueur le 1er avril 2009. Elle a été modifiée en avril 2010 (relèvement du plafond relatif à l'octroi de subventions par la Direction de la santé et des affaires sociales de 20'000 à 50'000 francs) ainsi qu'en décembre 2013 (extension du mandat aux mesures de prévention et de lutte contre le surendettement, suite au rapport du Conseil d'Etat du 3 septembre 2013, et relèvement du nombre de membres de sept à onze pour tenir compte de cette nouvelle tâche).

La Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement est constituée de représentants et représentantes de divers services et directions de l'Etat, ainsi que de personnes issues des milieux privé et associatif.

En 2015, la Commission a siégé à deux reprises : le 2 juin et le 1er décembre 2015. Ces séances ont toutes deux débuté par un état des lieux des projets en cours, dont voici l'inventaire :

> **Projet de prévention et lutte contre le jeu excessif**, mis en œuvre et développé par REPER depuis 2010, 45'000 francs.

> Projet d'information aux parents en matière de gestion des écrans :

- **Conférence du 9 juin 2015 : « Les jeux vidéo et les jeux d'argent s'invitent dans votre salon »,** 6'106 francs ;
- **Ateliers de sensibilisation des parents** à la gestion des écrans dans la famille développés par REPER, 10'850 francs ;
- **Recherche** : « Prévention du jeu et de l'endettement : comment atteindre les publics en situation de vulnérabilité ? », réalisée par le Groupement romand d'étude des addictions (GREA), dont le montant sera versé en 2016.

> Plan cantonal de prévention et de lutte contre le surendettement :

- Objectif 1, Mesure 1 : **Poursuivre et étendre le projet « Prévention de l'endettement auprès des jeunes »**, mis en œuvre par Caritas Fribourg dans les écoles professionnelles, les SEMO, les PréFo, ainsi qu'auprès des apprentis et apprenties de l'Etat de Fribourg, 14'890 francs ;
- Objectif 2, Mesure 1 : **Projet pilote de prévention secondaire** réalisé par l'Université de Fribourg en collaboration avec le **Service social de la Poste**, le **Service social inter-entreprises** et **l'Espace santé-social de l'Etat de Fribourg**, 10'000 francs.

> **Etude GenerationFRee**, menée par le Pr. Surís de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) du CHUV auprès des jeunes des écoles professionnelles et des gymnases, 40'162 francs.

> **Aide à la gestion de budget**, soutien à Caritas Fribourg, à Impuls, à la Budgetberatungsstelle Sensebezirk et à la FRC, 66'460 francs.

Le dynamisme et l'implication des membres de la Commission en matière de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement ont permis à ces projets de se développer et de se positionner de manière cohérente avec le dispositif existant. Les membres sont également tenus au courant de l'actualité en lien avec les thématiques du jeu et des dettes. Durant la première séance, ils ont eu l'opportunité d'assister à la présentation des résultats de la recherche « Le processus d'endettement dans le jeu excessif », réalisée par le GREA. Lors de la deuxième séance, ils ont pu bénéficier de l'expertise de M. Jean-Félix Savary, Secrétaire général du GREA, venu exposer les derniers développements concernant la nouvelle Loi sur les jeux d'argent, actuellement en discussion au Parlement.

En termes de financement, en sus des montants mentionnés ci-dessus, 55'773 francs ont été rétrocédés au GREA au titre de participation du canton au fonctionnement du Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILDJ) selon la convention signée par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS). En résumé, 249'241 francs ont été octroyés en 2015 par le Fonds cantonal.

Le Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif est alimenté par le versement de la Société de la Loterie Romande, soit pour 2015, un montant de 193'313 francs correspondant à une taxe de 0,5 % du revenu brut des jeux. En outre, sur le montant total perçu des mises enregistrées par les compteurs installés sur les appareils à sous servant aux jeux d'adresse exploités dans le canton (représentant 7 pour mille des mises), une part (2 pour mille) a été affectée à des projets sociaux. Cette part a représenté 8'664 francs en 2015 et a été versée par le Service de la police du commerce sur le Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif. Au 31 décembre 2015, ledit Fonds dispose d'un montant de 644'126 francs.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Commission

Le Président

François Mollard

Fribourg, le 10.3.2016